

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(14\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Rémy Paradis, 10 janvier 1874](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Rémy Paradis, 10 janvier 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[10 janvier 1874](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Paradis, Louis Rémy \(-1894\)](#)

Lieu de destinationLavaqueresse (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin demande à Louis Rémy Paradis, vice-président de la commission cantonale de Guise, de se concerter avec monsieur Lombois pour adresser avant le 20 janvier 1874 au préfet de l'Aisne le travail de la commission cantonale sur les dépenses à faire pour mettre en état de viabilité les chemins vicinaux.

Mots-clés

[Construction](#)

Personnes citées

- [Crisenoy, Étienne Jules Gigault de \(1831-1901\)](#)
- [Lombois \[monsieur\]](#)

Lieux cités[Guise \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (14)

Collation2 p. (199r, 200r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 12/10/2024

Versailles le 10 Janvier 1999

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de réunir la commission cantonale de Guise, en Octobre dernier, afin que chacun de ses membres soit appelé à examiner les dépenses à faire sur nos chemins vicinaux, pour mettre en état de viabilité les parties en souffrance.

M. le Préfet demande le travail de la commission; je pense bien que cette demande a pu vous être adressée aussi directement, malgré cela je crois bien

M. Paradis, Vice-Président de la Commission cantonale de Guise.

faire de vous prier de nous
conacter avec M. Loubais
pour que le travail de la
commission soit envoyé
avant le 10 courant à M.
le Préfet.

Veuillez agréer Monsieur
le Vice-Président, l'assurance
de mes meilleurs sentiments

Godin